

CANOL fait condamner le Conseil Général !

Le Conseil Général du Rhône avait accordé en juillet 2005, une subvention de 50.000 € à l'association SANTORUN pour rénover un hôpital de Dakar.

CANOL avait déposé une requête demandant l'annulation de cette décision, qui ne présente aucun intérêt pour la population du département du Rhône, chaque citoyen étant en outre seul juge de ses choix dans ce domaine.

Dans son jugement du 23 septembre 2007, le tribunal administratif de Lyon a reconnu "l'intérêt à agir" de CANOL et vient de nous donner raison.

Cette délibération a donc été annulée !